

## Compte-rendu du groupe de travail (GT) « espaces naturels : milieux aquatiques »

### Stratégie plantes exotiques envahissantes (PEE) Occitanie CBNMed/CBNPMP

27/09/2022, visioconférence

Pour toutes questions concernant les PEE, vous pouvez contacter les référents à l'adresse mail suivante : [contact@pee-occitanie.fr](mailto:contact@pee-occitanie.fr)

Pour toutes questions sur les EEE Faune, vous pouvez contacter la référente à la référente uesti : [iris.lang@cen-occitanie.org](mailto:iris.lang@cen-occitanie.org)

#### Documents joints :

- diaporama (.pdf)
- documents de référence : liens

#### Participants : 27 personnes

- Thierry ANDRIEU (SD12 OFB)
- Jonathan APARICIO (SSV)
- Jérémy AUSTAU (SMAA)
- Yannick BARASCUD (PNR Pyrénées Ariégeoises)
- Yves BORREMANS (AUDE NATURE)
- Marie CABESSUT (FCD82)
- Simon CALVET LOPEZ (CDC PyrCer)
- Cyril COTTAZ (CBNMed)
- Augustin CRETON (SM Adour Amont)
- Jérôme DAO (CBNPMP)
- Thomas DELHOTAL (NEO)
- Floriane DYBUL (Institution Adour)
- Karine FAURE (CBNMed)
- Hugo FONTES (TDV)
- Eric GALIAY (SD31 OFB)

- Laurent JARDINE (CD32)
- Eve LE POMMELET (Syndicat mixte du Bassin de l'Or)
- Sylvain Malfettes (SSV)
- Joachim MOSSER (CCQRGA)
- Noémie NOJAROFF (ADENA)
- Cécile OLIVE (Grand Site Salagou Cirque de Maurese)
- François PRUD'HOMME (CBNPMP)
- Jean-Philippe REYGROBELLET (EPTB Gardon)
- Guillaume SANCERRY (ADASEA32)
- Dominique TESSEYRE (AEAG)
- Louise TURPIN (CBNMed)
- Sylvie VARRAY (FCEN)

#### Excusés.es :

- Elsa BONNAFOUS (Grand Site Salagou)
- Jean-Luc CAZAUX (FDPPMA 65)
- Léa CHARTRAIN (CCQRGA)
- Guillaume FRIED (ANSES)
- Cloé GARREL (PNR Aubrac)
- Patrick GRILLAS (Tour du Valat)
- Iris LANG (CEN Occitanie)
- Magali MARQUIE (CACG)

### QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

#### **GRUPE DE TRAVAIL « ESPACES NATURELS : MILIEUX AQUATIQUES »**

Tous les retours récoltés lors des groupes de travail ont pour objectif d'être intégrés dans le plan d'action (document opérationnel) de la stratégie PEE Occitanie, en cours de rédaction. Merci à tous les participants pour leur contribution.

Le GT axé sur les milieux aquatiques a permis de mettre en lumière les grands points suivants :

- **Structurer la coordination territoriale des acteurs** de façon à faciliter le travail en réseau et une organisation à plusieurs échelles : un niveau régional (dont les objectifs pourraient être de l'animation, de la coordination, de la conception d'outils, de l'expertise et l'établissement de priorités régionales, etc.) ; un niveau local (dont les objectifs seraient de réaliser des signalements, de permettre la mise en place de chantiers, de réaliser des retours d'expérience, etc.) ainsi qu'un niveau intermédiaire qui pourrait être par exemple un département ou un bassin versant (dont les objectifs pourraient être de relayer des besoins locaux, d'être un lien de coordination entre le local et le régional, de pouvoir coordonner certaines actions : priorisation, prospection, partage d'expériences, sensibilisation, formation, plan d'actions territoriaux, etc.). Cette articulation est à discuter avec l'ensemble des acteurs de la région, de façon à être adaptée aux enjeux et aux spécificités locales.

- **Construire des outils** d'aide à la décision en fonction de l'espèce, des enjeux et du territoire **pour aider chacun à prioriser** : Un besoin d'outils d'aide à la décision ressort des échanges : comment définir les priorités localement ? quelles articulations entre les priorités nationales, régionales et le contexte local ? Comment savoir si une action est pertinente et à la bonne échelle ? Comment allouer au mieux les ressources humaines et financières à chaque échelle ? Comment évaluer les rapports coûts/bénéfices ?
  - **Élaborer des plans de gestion territoriaux** en respectant une cohérence entre les différents acteurs d'une même entité géographique (communauté de communes, bassin versant, etc.) et en s'appuyant sur des acteurs clairement identifiés comme coordinateurs. Cela permettrait de mettre en place des actions coordonnées dans les zones où agir en priorité.
- Mutualiser le matériel** pour économiser des ressources et répondre aux besoins localement, tout en créant un lien entre les structures. Cela permettrait de faciliter une gestion appropriée des espèces pour des structures n'ayant pas les moyens d'investir seules. L'achat d'une pompe pour assurer la vidange de pièces d'eau envahies a été évoqué, mais plus globalement, cette proposition rappelle ce qui existe dans les CUMA où du matériel agricole est acquis et partagé par les sociétaires.
- **Utiliser des webinaires thématiques** pour partager des retours d'expériences, des techniques de gestion ou un état des lieux régional sur une espèce (écologie, répartition, gestion, priorités, etc.). Cela permettrait de favoriser le dialogue et l'échange et la recherche de solutions partagées.
  - **Améliorer la surveillance et le portée à connaissance sur la présence des espèces** : associer les techniciens de rivière et les acteurs relais au réseau de surveillance, faciliter la détection précoce des nouvelles espèces et des nouveaux foyers, construire un réseau structuré pour rendre possible le contrôle rapide des espèces cibles, renforcer et coordonner les dispositifs régionaux permettant le signalement, la collecte, la visualisation et l'interprétation des données PEE, etc..
  - **Utiliser les sciences participatives**, la détermination de nombreuses PEE n'étant pas difficile. Les sciences citoyennes seraient particulièrement pertinentes pour mieux identifier la répartition des espèces, en particulier les émergentes à gérer en priorité.
  - **Cibler la communication** : plusieurs participants soulignent l'importance de communiquer auprès des acteurs de l'horticulture (entre autres). D'autres cibles sont soulignées comme étant efficaces telles que les scolaires par exemple. Un groupe de travail spécifiquement axé sur cette problématique est suggéré. Des interventions auprès d'étudiants/collégiens/lycéens pourraient être prévues dans la stratégie.
  - **Travailler ensemble de façon à ce que les préconisations de gestion soient concertées**, partagées, permettant la création d'outils type cahier des charges globalisé pouvant être adaptés.

**PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES D'OCCITANIE PAR CYRIL COTTAZ (CBNMED), JÉRÔME DAO (CBNPMP) ET LOUISE TURPIN (CBNMED).**

Voir pièce-jointe (diaporama).

## PARTIE II : SONDAGE ET DISCUSSIONS

### GROUPE DE TRAVAIL « ESPACES NATURELS : MILIEUX AQUATIQUES »

#### Sondage

Sondage | 1 question | 23 sur 25 (92%) a/ont participé

1. Parmi ces propositions, vos priorités ? (3 choix possibles) (Choix multiple) \*

23/23 (100%) a/ont répondu

|   |             |
|---|-------------|
| 1. assistance à la réalisation de plans de gestion territoriaux sur des PEE aquatiques prioritaires (m...   | (9/23) 39%  |
| 2. formations sur les problématiques PEE et PEEpot aquatiques (formation sur le terrain)                    | (3/23) 13%  |
| 3. création d'outils de reconnaissance des PEE et PEEpot (fiches d'identification des espèces)              | (5/23) 22%  |
| 4. fiches détaillées sur la connaissance des espèces (écologie, biologie, répartition, impacts, etc.)       | (4/23) 17%  |
| 5. retours d'expériences sur les méthodes de gestion efficaces des PEE et PEEpot aquatiques (fich...        | (19/23) 83% |
| 6. développement d'un dialogue entre pairs (partage des connaissances, groupes de travail, rencon...        | (5/23) 22%  |
| 7. assistance à l'élaboration d'itinéraires techniques pour la gestion des PEE et PEEpot aquatiques ...     | (10/23) 43% |
| 8. assistance à l'application de la réglementation relative aux PEE et PEEpot aquatiques (travaux d'ide...  | (2/23) 9%   |
| 9. assistance à la prévention de l'introduction des PEE et PEEpot aquatiques (veille territoriale, détec... | (8/23) 35%  |
| 10. développement d'outils de communication, de sensibilisation (et de valorisation de l'existant) (m...    | (7/23) 30%  |

**L'équipe organisatrice** présente les résultats du sondage et invite les participants à développer leur choix.

**Jean-Philippe Reygrobellet (EPTB Gardon)** : Le Centre national de ressources sur les espèces exotiques envahissantes (CDR-EEE : <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>) offre déjà des retours d'expérience et un espace de discussion dans le cadre de son réseau d'expertise scientifique et technique (REST). Il est intéressant de contribuer à notre échelle par des retours d'expériences qui pourront aussi enrichir le Centre de ressources.

**Eve Le Pommelet (SYMBO)** : Un point important selon moi et sur lequel on bloque : c'est la filière d'élimination. Qu'est-ce que l'on fait des déchets de PEE ? Il y a une réflexion à avoir sur la façon de gérer les tonnes de matières végétales que l'on peut produire.

**Jérôme Dao (CBNPMP)** : sur ce point, un gros travail a été mené par le Centre de ressources national avec Suez. Un guide a été produit sur la valorisation des déchets verts issus de la gestion des PEE et est disponible en ligne. Il présente les différentes techniques de traitement, avec un focus par espèce. Au-delà de ce document, il faut effectivement identifier les acteurs et filières capables de gérer les déchets de PEE produits en région. La sensibilisation de ces professionnels et l'organisation concrète de ces filières "déchets" sont à faire.

*Sylvie Varray (FCEN) [via le tchat] : lien pour accéder au guide développer par le Centre ressource national : [http://especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2022/03/accompagner-traitement-dechets-eee\\_vfinale.pdf](http://especes-exotiques-envahissantes.fr/wp-content/uploads/2022/03/accompagner-traitement-dechets-eee_vfinale.pdf)*

Au-delà de l'aspect technique présenté dans ce guide, il pourrait y avoir une réflexion similaire à ce qui a été fait dans le Centre-Val de Loire ou en Normandie, une sorte de recensement de toutes les structures susceptibles d'accueillir ces déchets. L'année prochaine, je serais probablement en mesure de m'appuyer sur des choses qui ont déjà été faites, pour essayer de proposer une sorte de guide méthode pour les régions qui voudraient faire un travail similaire. Cela permet de proposer des trames d'entretien : il y a beaucoup de sensibilisation à faire auprès de ces structures-là. Souvent, les PEE sont plus une contrainte.

**Cyril Cottaz (CBNMed)** : Il y a aussi la plateforme SINOE.fr (<https://www.sinoe.org/thematiques/consult/ss-theme/29>) qui montre l'ensemble des structures accueillant les déchets verts. Un moyen de collaboration avec les CBN : ils ont l'expertise pour réaliser des tests de germination et apporter des préconisations de traitement des déchets verts de PEE.

**Jérôme Dao (CBNPMP)** : concernant les retours d'expériences, pouvez-vous préciser vos demandes/besoins ?

**Thierry Andrieu (SD12 OFB)** : on a des cas concrets comme par exemple sur le myriophylle du Brésil présent sur des mares de l'Aveyron, où nous procédons à des assèchements. Mais nous n'avons pas vraiment de recul sur les capacités des plantes à résister à ces périodes d'assèchement. On n'a pas vraiment d'informations là-dessus. On tente des choses mais sans jamais totalement maîtriser...

**Guillaume Sancerry (ADASEA32)** : il y a un besoin combiné d'échange et de retours d'expériences. Les retours d'expériences donnent des grandes lignes pour la gestion mais échanger avec les autres permet d'avoir un peu plus de recul et d'information pour prendre en compte un maximum de facteurs avant d'intervenir.

**Augustin Creton (SM Adour Amont)** : en ayant moins d'expérience, c'est intéressant d'aller piocher sur ce qui a déjà été fait. Mais il y a surtout un besoin d'adapter les pratiques en fonction des moyens logistiques dont on dispose réellement. Sur l'Adour, les PEE ne constituent pas un axe prioritaire. L'important est de fonctionner à une échelle réaliste par rapport à nos moyens (logistique et financier).

**Thomas Delhotal (NEO)** : comment arbitrer ? à quel moment on agit ou pas ? à quel moment ça en vaut la peine ? Il faut souvent avoir une vue d'ensemble pour décider si agir est pertinent ou pas à un endroit précis.

**Jean-Philippe Reygrobellet (EPTB Gardon)** : selon moi, l'assistance à la réalisation de plans de gestion territoriaux est la clé. Cette vision globale (avec tous les inventaires disponibles, etc.) permettra de savoir si agir vaut le coup ou non. Si oui, comment ? Autre remarque : l'efficacité se fait au début d'une invasion : il faut agir quand on peut encore investir des moyens efficacement et durablement.

**Augustin Creton (SM Adour Amont)** : Pour les stations à forte densité de renouées du Japon : agir peut paraître vain, mais il est aussi possible de réaliser des actions focalisées sur quelques stations ciblées...

**Dominique Tesseyre (AEAG)** : on est sur un point important. Il faut pouvoir faire des priorités quand on a un linéaire entier à gérer, mais aussi avoir des priorités par rapport aux autres pressions sur les milieux. Il faut un bon diagnostic sur les pressions qui s'exercent sur les milieux. Les cours d'eau sont des zones particulièrement favorables à la dissémination des végétaux. Je partage le sentiment qu'il existe déjà beaucoup de choses. Les rencontres entre acteurs sont très importantes. La discussion entre gestionnaires est utile. Organiser la veille sur les espèces qui risqueraient d'arriver, et organiser derrière la réaction la plus rapide possible est très important. Cette idée n'est pas encore réellement formalisée, et la stratégie pourra jouer un rôle dans cette formalisation.

**Floriane Dybul (Institution Adour)** : cela fait écho aux discussions que l'on a eu dans le tchat : l'état des lieux de la connaissance. Il serait intéressant d'avoir une déclinaison de la vision globale par bassin versant. Les SAGE peuvent être un interface avant une échelle très locale. Il faudrait certainement penser à un travail à multi-échelle. Avez-vous une bonne vision globale sur l'ensemble du territoire ? Nous nous sommes rendu compte en faisant un état des lieux avec les données disponibles et les connaissances des acteurs, qu'en réalité on ne pouvait pas du tout identifier les secteurs favorables à une intervention.

**Jérôme Dao (CBNPMP)** : comment la stratégie peut-elle aider à construire un réseau de surveillance pour acquérir des signalements ? En particulier dans les zones de méconnues ou à fort enjeu de dispersion ? Le travail sur la liste nous a permis d'identifier les espèces sur lesquelles on a peu de connaissance, et celles encore absentes qui seront problématiques demain si elles arrivent. Il faut aussi accompagner la surveillance d'un dispositif cohérent de gestion. La difficulté, c'est de faire remonter les données car ce n'est pas forcément prévu dans les attributions des uns et des autres : le réseau de surveillance fonctionne plutôt sur une démarche de volontariat. C'est une faiblesse... mais on n'a pas besoin de botanistes super calés pour avoir des nouvelles données de détection précoce. Un des enjeux de la future stratégie est d'accompagner la coopération sur et entre les territoires : comment les différents bassins versants s'interconnectent pour travailler ensemble ?

**Floriane Dybul (Institution Adour)** : les données d'inventaires des projets soumis à autorisation environnementale vous sont-elles bien remontées (et pas uniquement les données d'espèces protégées) ?

**Jérôme Dao (CBNPMP)** : on est loin de cet idéal en termes de transfert de données pour l'instant. Il faut garder à l'esprit que les bureaux d'étude n'ont qu'une petite partie des données. De plus, dès qu'une espèce est très répandue, on a automatiquement moins de signalements dessus car cela intéresse moins les botanistes.

*Eric GALIAY (OFB31) [tchat] : les bureaux d'étude nous font remonter les données piscicoles lors de pêches scientifiques ou sauvetage. Aucun n'a fait remonter les données PEE, mais c'est quelque chose que l'on peut demander lors de l'élaboration de l'arrêté.*

*Thomas Delhotal (NEO) [tchat] : Sauf erreur, l'obligation réglementaire à laquelle sont soumis les bureaux d'études (en fait surtout leurs commanditaires dans le cas de projets d'aménagements) consiste à transmettre les données d'inventaires directement au SINP national et non aux CBN du territoire concerné.*

**Dominique Tesseyre (AEAG)** : pour nuancer sur les données liés aux cours d'eau, il y a toujours un technicien de rivière qui a pour mission de faire un suivi sur les pressions auxquelles les milieux sont soumis. Toutefois, ce type de poste doit gérer beaucoup de choses et pas uniquement les espèces exotiques envahissantes : ces personnes sont très occupées. Mais c'est une force de frappe importante. Il faut peut-être réfléchir davantage aux questions à leur poser.



**Yves Borremans (AUDE NATURE)** : sur la nécessité de détecter très rapidement les espèces exotiques envahissantes, je souhaiterais rappeler qu'au niveau de l'Union européenne, dans la stratégie, la mise en place de réseau de détection précoce, appuyé sur des sciences participatives et citoyennes est une priorité. Est-ce qu'on ne devrait pas aller chercher des fonds européens pour créer des systèmes de détection précoce ? On pourrait s'en servir pour développer des nouveaux outils (smartphones, etc.).

**Cyril Cottaz (CBNMed)** évoque le travail basé sur les sciences participatives que mène les CBN d'Occitanie avec Telabotanica (3 missions flore sur les échappées : <https://www.tela-botanica.org/mission/>).

*Floriane Dybul (Institution Adour) [tchat] : En Rhône-Alpes, il y avait des propositions d'applications [mobiles] avec communication pour que les habitants et élus puissent envoyer des infos et ensuite le gestionnaire du milieu/de l'espace concerné pouvait indiquer qu'il avait eu l'info, qu'il le traitait, qu'il l'avait géré, etc.*

**Jérôme Dao (CBNPMP)** : le SINP, c'est le Système d'information nature et patrimoine mis en place par le ministère de l'environnement, où transitent les données biodiversité. La gestion des données flore se fait par les Conservatoires botaniques nationaux à l'échelle régionale. Mais les tuyaux informatiques sont très lents : une donnée peut prendre plusieurs années avant de passer du niveau national au régional. Donc il y a des améliorations à faire...

**Cyril Cottaz (CBNMed)** : le SINP régional est porté par la DREAL à l'échelle de l'Occitanie (<https://sinp-occitanie.fr/atlas>)

**Jérémy Astau (SMAA)** : nous travaillons actuellement à l'harmonisation de nos plans de gestion. On s'aperçoit que ce qui nous manque, au-delà de l'action concrète de lutte, c'est « comment prendre en compte ces espèces lors des travaux rendus obligatoires pour l'intérêt général et la sécurité publique ? ». Aujourd'hui, c'est à la croisée des chemins entre le technique et le réglementaire. On nous impose de les prendre en compte, mais on est parfois bien démunis pour trouver des solutions efficaces ET qui soient satisfaisantes pour les services de l'État. On a l'impression de naviguer à vue, mais nous n'avons pas de fiches pratiques, dans lesquelles les deux parties seraient d'accord. Proposer, par exemple, des fiches pratiques serait très intéressant pour nous. Il me semble que nous devons partager avec vous nos typicités d'intervention, il pourrait y avoir des grands principes qui s'imposent (mise en défens, nettoyage des engins, etc.). Cela permettrait d'instaurer un cadre figé.

**Jean-Philippe Reygrobellet (EPTB Gardon)** : en tant que Syndicat de gestion de rivière, on est un des vecteurs potentiels d'espèces invasives. Parfois, un même engin va faire 70 km pour remonter en tête de bassin après avoir brassé de la jussie en amont. Nous y avons réfléchi avec la DDT et l'OFB, et on avait convenu de la possibilité de faire laver les chenilles, passages de roues, etc. au jet d'eau (autopompe apportée par l'entreprise). On essaie de l'imposer mais c'est extrêmement compliqué de le faire comprendre aux entreprises, mais aussi de garder ça en tête en tant que technicien. C'est incontournable dans les réflexions, mais il faut surtout beaucoup de rigueur pour appliquer les solutions.

**Jérôme Dao (CBNPMP)** : comment souhaiteriez-vous que la dialogue entre pairs s'organise? Quelles sont vos attentes?

**Jérémy Astau (SMAA)** : cette notion de rencontre est très importante. En milieu aquatique, le fonctionnement est assez différent d'un bassin à l'autre. L'approche bassin est peut-être le cœur du

réacteur. Nous devons apprendre à nous mettre en relation. Un groupe de travail à l'échelle du bassin versant est certainement judicieux. Il faudrait définir une entité porteuse par bassin versant.

**Guillaume Sancerry (ADASEA32)** : le webinaire sur le myriophylle du Brésil avait été très intéressant. Ce webinaire m'avait apporté des billes techniques que je n'avais pas. Le format (partie présentation + échanges) était bien. Un webinaire montrant d'abord le regard biogéographique de l'espèce concernée, puis avec une seconde partie axé échanges est assez pertinent.

**Floriane Dybul (Institution Adour)** : à mon sens, c'est intéressant d'avoir le CBN dans les futurs groupes de travail, pour l'expertise qu'il apporte. Travailler à l'échelle de bassin versant peut-être intéressant, mais cela peut être aussi l'opportunité de remonter des informations (fiche technique, groupes de travail avec les services de l'État, DDT). Il y a peut-être des grandes solutions, et des solutions plus localisées, plus particulières. Il y a peut-être cette double articulation à avoir sur du territorial et de la thématique.

**Guillaume Sancerry (ADASEA32)** : je travaille beaucoup sur le myriophylle du Brésil mais je suppose que cela peut s'appliquer à d'autres espèces. Dans le Gers, on a remarqué des points de contamination assez récents sur des mares. On se rend compte que la faune doit transporter des fragments d'un milieu à l'autre. Une stratégie plus globale. Je comprends l'intérêt bassin versant pour certaines plantes, mais peut-être que cela ne fonctionne pas pour toutes...

**Jérôme Dao (CBNPMP)** : il y a beaucoup de plantes aquatiques qui se retrouvent dans des milieux complètement isolés. Comment sont-elles arrivées là ?

Dans l'Aveyron par exemple, la présence de myriophylle du Brésil dans des zones complètement isolées et sèches peut difficilement s'expliquer par la faune. C'est forcément l'homme. Parmi les actions à mener au global, il faudrait arriver à faire comprendre que les milieux aquatiques sont particuliers, et qu'on ne peut pas faire ce qu'on veut. Il y a un vrai message à faire passer pour que depuis les aménagements en bords de cours d'eau jusqu'aux comportements des particuliers, qu'il y ait une vigilance.

Deuxième point : on évoque ici des échelles territoriales de travail :

- Niveau régional : une certaine expertise qui répond à des besoins (formations, etc.)
- Niveau intermédiaire : département, bassins versants.
- Niveau local : communautés de communes, etc.

**Jérémy Astau (SMAA)** : c'est cette déclinaison vers l'infiniment petit qu'il faut travailler. Chacun doit pouvoir trouver sa place. Peut-être qu'effectivement sur des petits bassins versants cela n'est pas comparable. Notre bassin versant regroupe 400 communes, donc ça me paraît être une entité géographique intéressante. Il faut certainement s'adapter aux endroits : choisir les bons acteurs au bon endroit.

**François Prud'homme (CBNPMP)** : J'attire l'attention sur les lacs Pyrénéens encore presque préservés (quelques lacs avec *Elodea canadensis*) mais vulnérables et soumis à différentes activités à risque: pêche, alevinage.

**Jérôme Dao (CBNPMP)** : cette espèce est normalement présente en plaine, or on la retrouve en haute-montagne. Cela pose la question des voies d'entrées : comment agir sur ces voies d'entrées ?

**Guillaume Sancerry (ADASEA32)** : nous essayons avec un Syndicat de rivière d'assécher des mares pour avoir un arrachage efficace. C'est difficile de trouver des moyens lourds pour le faire plus facilement. À



l'échelle d'un bassin versant, cela pourrait être intéressant d'avoir un matériel mutualisé assez généraliste (pompe). L'aspect technico-financier est souvent limité.

**Thierry Andrieu (SD12 OFB)** : Sur le volet « communication », il y a un gros intérêt à viser les professionnels des animaleries, jardinerie. Un travail judiciaire a été réalisé en 2021 par l'OFB12, par rapport aux EEE réglementées. Nous avons déjà identifié plusieurs espèces de plantes présentes sur plusieurs sites aveyronnais, en plus d'une nouvelle espèce envahissante faune. Nous avons décidé de faire un contrôle sur un certain nombre de jardinerie. L'idée était, en plus du contrôle de police, de communiquer sur le sujet plus globalement (parler des autres espèces pouvant poser problème, même non réglementés). Cela a permis de mettre en évidence que la connaissance réglementaire n'est pas là. L'arrêté date de 2018 : il y a un travail à faire sur le volet « communication » auprès de ces professionnels.

**Cyril Cottaz (CBNMed)** : Quels seraient les meilleurs moyens selon vous pour communiquer auprès de ces professionnels ?

**Thierry Andrieu (SD12 OFB)** : cela mérite une réflexion et un échange à plusieurs : est-ce qu'il existe des salons auxquels ces professionnels se réunissent ? Est-ce qu'on pourrait créer un dépliant écrit pour le distribuer ?

**Jérôme Dao (CBNPMP)** : comment voyez-vous ce travail de communication ?

**Karine Faure (CBNMed)** : par rapport à l'introduction d'espèces horticoles, la communication vers un large public ne pourrait-elle pas passer par les magazines de jardinerie (de type "4 saisons") ?

**Jean-Philippe Reygrobellet (EPTB Gardon)** : la sollicitation pédagogique des jardinerie est un point qui est soulevé depuis de nombreuses années. Je pense que c'est à l'échelle nationale qu'il faut travailler là-dessus. Peut-être monter un groupe de pilotage avec des gens spécialisés là-dedans ?

En réponse au commentaire de François Prud'Homme dans le tchat : de la même façon que lorsque c'est trop envahi, cela ne vaut plus le coup de fournir des efforts, de la même façon qu'on s'attache à la détection précoce, il est important de laisser sa place à l'écosystème. Tout d'abord, l'écosystème préfère parfois que l'on n'intervienne pas. On veut parfois aller trop vite avec une vision trop ethno-centrée. Exemple du robinier faux-acacia : la meilleure façon de le voir diminuer est de laisser l'écosystème évoluer naturellement. C'est simplement un stade végétatif. J'ai aussi constaté que certains herbiers d'égérie dense sont de véritables pépinières à alevins (sur des eaux courantes où ils sont naturellement limités). Il y a certains cas où nous avons tout intérêt à ne pas intervenir.

**Joachim Mosser (CCQRGA)** : je voulais mentionner que j'ai eu de très bons résultats en ciblant des scolaires. Je suis intervenu auprès de collégiens pour leur parler des problèmes liés à la balsamine de Balfour, et j'ai constaté, sans plus d'intervention, qu'il n'y en a quasiment plus à cet endroit. Je pense que c'est efficace au niveau sensibilisation.

**Jérôme Dao (CBNPMP)** : si c'est un besoin, les CBN peuvent travailler sur des documents de sensibilisation pour tous, pour rendre les interventions le plus efficaces possibles. Sur le point agir vs ne pas agir : d'un côté, il y a les émergentes pour lesquelles on pourrait avoir une doctrine en termes de gestion. Dans les autres cas, il faudrait certainement faire un travail collectif pour mieux définir les situations où il vaut mieux agir ou non.

## ÉLÉMENTS TRANSMIS SUITE AU GROUPE DE TRAVAIL

**Jonathan Aparicio (Syndicat de rivières Salat-Volp)** : les techniciens rivières doivent s'approprier une multitude de problématiques (les espèces exotiques envahissantes au milieu de la prévention des risques de la continuité écologique, des zones humides, de l'hydromorphologie, etc.). Les gestionnaires comme nous sont dépassés par le sujet mais, en tant que « surveillants » et passionnés des milieux aquatiques, nous avons envie d'être actifs sur la thématique, même avec nos petits moyens (en temps et en argent). Concernant la stratégie régionale, la liste et le catalogue sont de bons outils, je les consulte très régulièrement, comme le portail SEE ([www.see.cbnpmp.fr](http://www.see.cbnpmp.fr)). Le plus important pour nous est d'avoir un interlocuteur technique sur lequel nous appuyer pour monter les projets, et un réseau d'acteurs proches géographiquement pour partager les retours d'expériences notamment. Idéalement, il faudrait un référent disponible pour toutes les structures. Par ailleurs, il y a certainement un gros travail à faire en relation avec les acteurs routes (les rivières étant souvent le long des routes). Par exemple, on observe ce lien sur l'ailante.

**Eric Tabacchi (Université de Toulouse)** : il est important de bien mettre en avant le contrôle des perturbations physiques comme mesures de prévention/contrôle. Les bouleversements climatiques nous emmènent effectivement en terra *incognita* sur l'avenir/évolution des écosystèmes. Le traitement des PEE reste de toute façon exclusivement lié aux besoins propres de l'homme et de ses activités. Il est possible que certaines PEE présentes aujourd'hui, deviennent les piliers de nos écosystèmes futurs, avec toutes les fragilités liées à l'absence de coévolution. L'enjeu prioritaire reste la prévention et l'assèchement progressif de l'arrivée de PEE notoires et problématiques sur le continent européen, et la maîtrise des voies de dispersion humaines des PEE problématiques déjà installées.

**Jean-Philippe Reygrobellet (EPTB Gardon)** : Plusieurs objectifs prioritaires du groupe ciblent des besoins d'échanges et d'affichage de données d'inventaires. Pour les invasives, ce point est stratégique car la connaissance de terrain est la clé de voûte d'une stratégie de gestion locale, d'une détection précoce, etc. Les moyens manquant pour tout le monde, la mutualisation des moyens et des données est incontournable. Le CBN dispose d'outils et de moyens pour animer une base de données cartographique flore (ex : SIFLORE, <https://siflore.fcbn.fr>) : serait-il possible que le CBN pilote pour la Région la mise en place d'un outil de visualisation et de collecte de données EEE à l'échelle de l'Occitanie : les données des CBN pourraient s'y afficher, mais également les données existantes ou à venir des structures locales (par le biais d'un module d'import de tableur au format .xls qui pourrait être simple). Ce site pourrait intégrer un module de saisie instantané depuis un smartphone par exemple. Le résultat pourrait être pédagogiquement et techniquement très efficace, avec un accès libre pour chacun à la visualisation des données sur toute la région (et pas seulement son propre bassin versant)... cela donnerait à chacun une vision d'ensemble, pousserait les syndicats à mieux inventorier les « zones blanches », mettrait en synergie l'ensemble des membres du groupe, fournirait les éléments nécessaires à l'élaboration des stratégies locales, etc. (ex : essai sur le bassin versant des Gardons il y a 10 ans: <http://invasives.les-gardons.com>).

De mon point de vue, cette action est prioritaire pour une stratégie régionale. En tant que gestionnaire, nous serions prêts à participer à la gestion financière d'un tel site au moyen de quelque chose qui se rapprocherait d'un « abonnement » annuel permettant de couvrir des frais mutualités pour son hébergement et son maintien en fonctionnement.

## QUELQUES RESSOURCES DISPONIBLES

### GROUPE DE TRAVAIL « ESPACES NATURELS : MILIEUX AQUATIQUES »

Plateformes internet :

- Centre national de ressources EEE (UICN & OFB) : plateforme nationale sur les espèces exotiques envahissantes (EEE) et leur gestion. Disponible au lien suivant : <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/categorie-espece/flore/>
- INVMed-Flore (CBNMed, CBNC & CBNA) : plateforme interrégionale sur les espèces végétales exotiques envahissantes. Disponible au lien suivant : [www.invmed.fr](http://www.invmed.fr)
- SINP Occitanie : plateforme régionale de consultation des données biodiversité (faune et flore). Disponible au lien suivant : <https://sinp-occitanie.fr/atlas>

## GLOSSAIRE DES ACRONYMES

### GROUPE DE TRAVAIL « ESPACES NATURELS : MILIEUX AQUATIQUES »

ADENA : Association gestionnaire de la Réserve naturelle nationale du Bagnas

AEAG : Agence de l'eau Adour-Garonne

ANSES : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ARB : Agence régionale de la biodiversité

ADASEA : Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et agriculture

CACG : Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne

CBNA : Conservatoire botanique national alpin

CBNC : Conservatoire botanique national de Corse

CBNMed : Conservatoire botanique national méditerranéen

CBNPMP : Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

CCPC : Communauté de communes Pyrénées-Cerdagne

CCQGA : Communauté de communes Quercy Rouergue & gorges de l'Aveyron

CD : Conseil départemental

CDR-EEE : Centre de ressources espèces exotiques envahissantes

CEN : Conservatoire d'espaces naturels

CUMA : Coopératives d'utilisation de matériel agricole

DDPP : Direction départementale de la protection des populations

DDT(M) : Direction départementale des territoires (et de la mer)

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EEE : Espèce exotique envahissante

EPTB : Etablissement public territorial de bassin

FCD82 : Fédération départementale des chasseurs du Tarn-et-Garonne

FCEN : Fédération des espaces naturels

FDPPMA 65 : Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique des Hautes-Pyrénées

GT : Groupe de travail

NEO : Nature en Occitanie

OFB : Office français de la biodiversité

PEE : Plante exotique envahissante

PNR : Parc naturel régional

SMAA : Syndicat mixte Adour Amont

SSV : Syndicat de rivières Salat-Volp

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature